

INTERPELLATION SUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI ET
SUR SON POTENTIEL POUR UNE QUALITÉ DE VIE URBAINE ET CULTURELLE
rappel de ma motion de mai 2005, dont le but était (est toujours !) de révéler et d'utiliser le potentiel des bâtiments de qualité
architecturale à Nyon, et qui s'intitulait : " MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE NYON "

La motion qui avait rallié la plupart des Conseillers Communaux lors de sa déposition en mai 2005, a reçu des réponses variées, allant du meilleur au pire. Permettez-moi de commencer par le pire :

La démolition de l'**usine Kocher** ("la mort dans l'âme") et celle des bâtiments de la **promenade du Jura** pour faire place à un bâtiment fade et terne, sont des réponses clairement négatives de la Municipalité.

J'invite chacun à découvrir d'ici quelques mois la qualité esthétique et même sociale du bâtiment qui se profile à la Promenade du Jura ! On pourra en effet savourer l'intégration inadéquate de ce bâtiment dans l'enceinte de la ville ancienne, historique et touristique. On pourra aussi profiter de sa relation inexistante avec la promenade du Jura, large cheminement piétonnier, calme et ensoleillé, qui aurait pu abriter vie sociale et culturelle de plein pied.

Le site de l'usine Kocher aura peut-être un meilleur avenir grâce une proposition prometteuse, initiées par des membres de notre conseil. En effet, les **jardins du Martinet**, quartier d'habitation à grande mixité sociale, (mixage de loyers modérés, de locations libres et de PPE) et mixité d'activités, avec financement public-privé, offre à ce secteur de bonnes chances de réussir sa mutation.

Je regrette une dernière fois la richesse perdue d'un bâtiment art déco rasé, qui aurait certainement pu trouver une belle place dans un tel projet. Les indications données pour le site des Plantaz à l'attention des participants du concours Europan (voir plus loin), donnent des réflexions riches qui auraient dû se faire pour ce quartier Gare-Martinet ! Les bonnes personnes n'étaient pas là au bon moment, alors enterrons tout ça définitivement et avançons : j'encourage vivement la Municipalité à s'ouvrir à des solutions innovantes, et à étudier de près la proposition actuelle et les pistes qu'elle offre en termes de mobilité douce, qualité des espaces extérieurs, relations sociales facilitées, et donc de qualité de vie urbaine.

Depuis peu, enfin, une réponse positive à ma motion se profilait ; et maintenant qu'il est officiellement lancé, j'aimerais remercier la Municipalité pour l'organisation du concours "**Europan10**" pour le quartier de la Gare des Plantaz. Cette nouvelle est très enthousiasmante ! L'intitulé du concours est toute une promesse : "créer un terreau pour une nouvelle urbanité". Dans ma motion de 2005, je citais le **bâtiment de la Voirie** qui se trouve sur ce site. Ce concours est le gage d'une approche réfléchie : qu'elle soit démolie ou conservée et intégrée, cette ancienne usine (datant des années 10-20) sera un beau sujet de réflexion pour plusieurs jeunes architectes motivés. Pour ma part, je pense que sa mise en valeur et son intégration donneraient une âme et une identité plus riche à tout le futur quartier (elle pourrait par exemple devenir une maison de quartier idéale, adjointe de services et petits commerces de proximité, ou accueillir des activités culturelles ou alternatives, dans ce quartier si bien situé sur la ligne du train Nyon Saint-Cergue, notre M2). D'autres bâtiments intéressants se situent dans le périmètre du concours, comme par exemple la gare de triage des Plantaz, ou des maisons du début du 20^{ème}, et je m'en réjouis.

Je tiens aussi à remercier le **service de l'urbanisme** qui montre dorénavant la sagesse et la sensibilité nécessaire pour mettre en route ce genre de processus de réflexion et de mise en concours.

courts extraits des explications données sur le site du concours :

"S'armer pour l'avenir c'est mettre en place les conditions d'une urbanité qui dépasse les notions quantitatives pour s'intéresser aussi au qualitatif. La qualité d'un projet tient d'abord dans sa capacité à composer avec ce qui existe sur place."

"Le périmètre comprend un patrimoine présentant des qualités évidentes, ce qui impose une pesée d'intérêts : conservation ou démolition." "En s'appuyant sur des éléments d'identité conjuguée avec l'innovation, la densification du site peut apporter une véritable plus-value originale au quartier."

J'aimerais maintenant rappeler quelques autres sites que j'avais évoqués dans ma motion de mai 2005, et pour lesquels j'attends encore des réponses précises quant à l'intention.

1. la rangée de petites maisons d'ouvriers du **chemin d'Usteri** pourrait s'intégrer avec audace dans le futur quartier Pertemps-Usteri, sans forcément nuire à la densité totale recherchée. La diversité des époques et des types (salle communale, petites maisons ouvrières) ne pourra qu'enrichir cet endroit névralgique de la ville : le PQ en étude devrait le souligner !
2. la **rue de l'Industrie** débouchant sur celle des Moulins est un trait d'union piétonnier direct et inédit entre le lac et le centre-ville. Son encaissement la rend peu attractive (voire lugubre), alors même qu'il offre l'opportunité de la mettre en valeur de manière ciblée (tel un "mini Flon" à l'échelle de notre ville). Sujet de plusieurs études, dont une récente, nous nous réjouissons d'en connaître les aboutissants.
3. le **bâtiment de la plage**, de style art déco des années 30, et tout le site des bains, (gradins, jetées, vestiaires, etc.) possèdent une beauté méconnue et peu percevable pour certains. Une mise en valeur de ses qualités spatiales et des possibilités d'utilisation est souhaitable. L'association des "Bains des 3 jetées" se propose d'entamer une démarche de réflexion, suivies de propositions concrètes, favorisant l'usage de la plage tout au long de l'année, respectant son patrimoine et valorisant son potentiel. La baignade hivernale organisée le 4 janvier dernier a démontré un grand enthousiasme de la part des citoyens pour ce lieu. Nous espérons un échange fructueux avec les services concernés, ainsi qu'une ouverture d'esprit permettant de concrétiser un projet de qualité.
4. Bien qu'appartenant aux CFF, le petit **château d'eau** au nord-est de la gare de Nyon doit être conservé et lorsque l'opportunité se présentera, il pourrait être revalorisé en même temps que la réalisation de cheminements piétonniers divers, conjugués avec un (ou plusieurs) accès sous-voie.
5. Le **Lazaret** (vraisemblablement de 1898) attend son heure, derrière le musée du Léman...

Certains lieux sont importants pour la qualité de vie et de l'accueil au centre-ville. Qu'en est-il des propositions du rapport **USINE21**, que la Municipalité avait accueilli avec grand intérêt ? Vaut-elle s'en inspiré ? Certains thèmes font par ailleurs aussi l'objet de motions en attente de conseillers :

6. La requalification de la place **Bel Air** et de la **place du Château**.
7. L'enfilade de la promenade des vieilles murailles, promenade du Jura, Bel Air, Bonstetten... correspondant à l'enceinte de l'ancienne ville et à valoriser en **boucle verte** piétonne.
8. Aurons-nous un jour un **meublement urbain** clairement défini, accueillant, élégant et judicieusement disposé (modulable), permettant des espaces de détente et de rencontre diversifiés et de qualité ?

Tout en saluant les démarches récentes de la Municipalité dans certains dossiers urbanistiques tel que le concours European, je souhaite vivement voir s'élargir ce type de réflexion aux différents sites évoqués. C'est pourquoi je demande des réponses précises à ma motion déposée en 2005 et à cette interpellation.

Je me réjouis de voir la réalisation de projets résolument percutants et audacieux, respectueux des éléments poétiques et historiques de notre tissu urbain, utilisant leur potentiel et se projetant dans l'avenir,

... sans consensus mou !